

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆
**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 19 février 2025**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1156	21	10	1	7

Tenue du débat des orientations budgétaires 2025

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 19 février 2025 à 14 h 30 à SAINT-LO, à la maison du département, salle Alexis de Tocqueville, en présentiel, sur convocation du 10 février 2025.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Mme Manuela MAHIER est Secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Tenue du débat des orientations budgétaires 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et l'obligation pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de tenir un débat des orientations budgétaires à l'appui d'un rapport ;

Vu le rapport du 19 février 2025 relatif aux orientations budgétaires 2025 du SMEL transmis préalablement aux membres du Comité syndical puis explicité en séance ;

Considérant les échanges des élus ;

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des membres présents :

- **prend acte** de la tenue du débat des orientations budgétaires 2025 du SMEL.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Débat d'Orientation Budgétaire 2025



PRÉAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2025. Il permet également d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Ainsi, dans les 12 semaines précédant le vote du budget, le Président doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions et les objectifs d'évolution du besoin de financement.

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport concerne l'exercice 2025 et mesure les impacts, sur les années à venir, des programmes, des opérations et des investissements nécessaires pour mener à bien les missions du SMEL.

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des priorités à retenir, le rapport est constitué en 2 axes principaux :

1. Le contexte général : le syndicat et contexte économique
2. L'évolution de la situation financière et les orientations 2025 du SMEL.

1 – LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Le syndicat

Créé en 1980, le syndicat mixte Synergie Mer et Littoral agit au quotidien pour accompagner les professionnels de la pêche et des cultures marines de Normandie, et plus globalement, contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de préservation, gestion et valorisation des ressources biologiques marines.

Les interventions du SMEL prennent ainsi diverses formes : mise en place de réseaux d'observation fournissant des indicateurs de production et de milieu pertinents, soutien technique aux productions par le biais d'expérimentations et de projets pilotes, ainsi que conduite de programmes de recherche appliquée, en partenariat avec les acteurs scientifiques régionaux.

Pour répondre à ces objectifs opérationnels, le SMEL s'appuie sur son centre technique basé à Blainville sur Mer : 8 plateaux techniques peuvent ainsi accueillir dans des conditions sanitaires ad hoc, divers organismes marins (végétaux, invertébrés filtreurs, brouteurs, animaux d'eau froide, d'eau chaude...). Ces plateaux techniques sont complétés par 3 laboratoires d'analyse (biologie, chimie, bactériologie) équipés d'appareils de mesures dont certains peuvent être déplacés sur le terrain. Enfin, des moyens d'intervention à la mer (vedette, matériel de plongée sous-marine, tracteur, quad...) permettent de déployer simultanément plusieurs équipes sur le terrain et de réaliser de nombreuses expérimentations dans le milieu naturel.

Fort d'une équipe de 10 personnes, le syndicat est renforcé chaque année de quelques étudiants de second et troisième cycle universitaire.

Un contexte économique contraint

La crise sanitaire que nous avons traversée aura été lourde de conséquences sur l'environnement macro-économique et s'est doublée par une crise économique accélérée par l'instabilité géopolitique internationale avec des impacts extrêmement forts sur les prix des énergies et services.

La scène internationale demeure fort mouvementée (prolongation du conflit entre l'Ukraine et la Russie, instabilité géopolitique, conflits au proche orient, élection américaine...). Les effets de cette instabilité sont difficiles à chiffrer et leur impact à l'échelle nationale, puis à celui de notre syndicat mixte dans la Manche, difficilement mesurables par anticipation.

Le rythme de hausse de l'inflation qui a été extrêmement fort les dernières années, devrait être moindre pour l'année 2025. Néanmoins, les effets de l'inflation restent visibles sur les comptes de notre structure du fait de la revalorisation difficilement évitable de nombreux contrats (prestations de service, assurances, factures d'électricité...).

Enfin, la hausse annoncée des cotisations CNRACL est confirmée, à hauteur de 3 points pendant 4 années.

La préservation de notre capacité d'autofinancement et un niveau d'épargne disponible demeurent plus que jamais des conditions nécessaires pour avoir la capacité d'assurer la continuité du SMEL et financer nos actions futures.

Les orientations 2025 proposées dans ce rapport tiennent compte de ce contexte invitant à la prudence budgétaire.

2 – SITUATION FINANCIERE A FIN 2024 ET ORIENTATIONS 2025

A – La section de fonctionnement

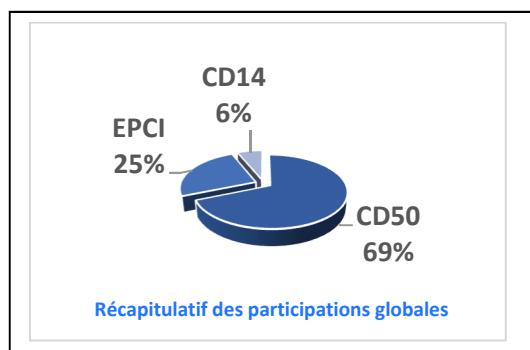
1°) L'équilibre global

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	363 515,00	264 122,34	346 360,00
012 Charges de personnel	785 979,00	749 449,40	758 158,00
65 Charges de gestion courante	418 030,77	435 080,21	140 900,78
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	390,80	2 000,00
<i>Reports</i>			16 589,22
Charges courantes	1 569 524,77	1 449 042,75	1 264 008,00
 042 Amortissements	83 423,41	102 841,41	100 000,00
 023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
 TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 652 948,18	1 551 884,16	1 364 008,00
	BP 2024	CA 2024	BP 2025
013 Atténuation de charges	0,00	4 715,61	0,00
70 Produits des services	70 838,00	129 694,13	60 000,00
74 Participations	1 204 000,00	1 209 471,12	947 000,00
75 Produits de gestion courante	4,00	26 163,33	3,97
77 Produits exceptionnels	300,00	11 909,24	100,00
<i>Reports</i>			
Recettes courantes	1 275 142,00	1 381 953,43	1 007 103,97
 042 Opérations d'ordre entre sections	27 070,00	35 502,00	24 000,00
 002 Résultat reporté N-1	491 611,54	491 611,54	332 904,03
 TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 793 823,54	1 909 066,97	1 364 008,00

2°) Les recettes

Les recettes du SMEL sont constituées des participations statutaires des collectivités membres mais aussi des participations de différents financeurs reçues grâce aux actions réalisées par le SMEL. Elles représentent dans le cadre de ces orientations budgétaires un total de **1 007 103,97 €** hors opérations d'ordre, ni résultat reporté.

Les participations statutaires s'élèvent à 320 000 euros (220 000 € répartis entre les membres, auxquels s'ajoutent 100 000 € supplémentaires du Département de la Manche). Conformément aux statuts adoptés lors du comité syndical du 26 janvier 2021, qui actent la participation du Département du Calvados, les participations statutaires sont fixées de la façon suivante :



- 54,5 % du solde de la charge financière de fonctionnement (environ 220 000 €), soit 120 000 € à la charge du Département de la Manche ;
- 36,5 % du solde de la charge financière de fonctionnement (environ 220 000 €) soit 80 000 € à la charge des EPCI, répartis, au regard de différents indicateurs (nombre de communes, nombre de communes préalablement adhérentes au SMEL, nombre d'habitants, potentiel fiscal, linéaire côtier...) comme suit :

EPCI	Ratio	Montant de la participation
CA Mont Saint Michel Normandie	7,5 %	6 000 €
CC de Granville Terre et Mer	15 %	12 000 €
CC Coutances Mer et Bocage	15 %	12 000 €
CC Côte Ouest Centre Manche	7,5 %	6 000 €
CA le Cotentin	47,5 %	38 000 €
CC de la Baie du Cotentin	7,5 %	6 000 €

- 9 % du solde de la charge financière de fonctionnement (environ 220 000 €) soit 20 000 € à la charge du Département du Calvados.

Les différentes participations finançant les actions du SMEL s'élèvent à **627 000 €**. Elles s'établissent ainsi:

- **375 000 €** pour le Département de la Manche ;
- **65 000 € provenant des financements européens et contreparties nationales répartis sur les projets suivants :**
 - ✓ **SIPEN**, Suivi Interrégional des Performances d'Elevage de Naissains d'huîtres creuses ;
 - ✓ **VALERIAN**, Valoriser les réseaux Interrégionaux et Nationaux pour l'aquaculture ;
 - ✓ **ISTHME**, nouveaux Indicateurs Sanitaires et Trophique des Huîtres et des Moules en Elevage.
- **125 000 €** de la Région Normandie répartis sur les projets suivants :
 - ✓ **ISTHME**, nouveaux Indicateurs Sanitaires et Trophiques des Huîtres et des Moules en Elevage ;
 - ✓ **EXFILCA**, Implantation d'un système type « Australien » pour élever des huîtres creuses à Chausey ;
 - ✓ **BIOSTEM**, BIOsalissure Standardisée pour Test de Matériaux.
- **62 000 €** des autres partenaires (Agence de l'eau Seine Normandie, l'ADEME, Etat), répartis sur les projets suivants :
 - **VALNET**, Valorisation des filets de pêche usagés dans un composite cimentaire à faible impact environnemental ;
 - **ProValPhy** est un projet de production de valorisation de macro algues.

Le SMEL perçoit également **des prestations** qui correspondent à des interventions au bénéfice de tiers : il est envisagé d'inscrire **60 000 €** pour cette année 2025 (au chapitre 70) pour la réalisation des suivis sanitaires (LABÉO, IFREMER), la vente d'oursins, la réalisation d'expertises pour le compte du CRC (Comité Régional de Conchyliculture) et autres structures.

Enfin, au titre de 2024, le SMEL dégage un résultat de fonctionnement de **332 904,03 €** inscrit au compte **002-Résultat de fonctionnement reporté** pour 2025.

Le total des recettes estimées en section de fonctionnement s'élève donc, reports inclus, à **1 364 008 €**.

3°) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent dans le cadre de ces orientations budgétaires à **1 364 008 euros**.

Comme chaque année, le principal poste de dépenses est celui des **charges de personnel** qui s'élève à **758 158 €**. Le point d'indice de la fonction publique n'a pas été réévalué depuis 2023, cependant une hausse de la cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) a été confirmée par décret publié le 31 janvier 2025, avec une revalorisation du taux. Ce taux passera de 31,65 à 34,65% rétroactivement au 1^{er} janvier 2025. Cette mesure va fortement impacter les projections budgétaires des 4 prochaines années puisque ce taux subira de nouvelles augmentations à hauteur de 3% par an, pendant 4 ans. En outre, l'estimation de la masse salariale qui vous est présentée tirent compte de l'évolution du régime indemnitaire votée en 2024, effective au 1^{er} janvier 2025 et des revalorisations à la hausse des cotisations d'assurance du personnel (+0,57 point pour les fonctionnaires et +0,26 points pour les contractuels).

Les sommes inscrites au chapitre 012 sont néanmoins stables, voire quelque peu en baisse, compte tenu du départ de plusieurs agents non remplacés sur leurs fonctions. A noter également que ces dépenses intègrent, pour la dernière année, des indemnités de perte d'emploi devant être versées à un ancien agent fonctionnaire qui a quitté le syndicat mixte en 2023.

L'ensemble des dépenses de personnel se compose donc de la rémunération des agents du SMEL pour un montant de **643 158 euros** et du remboursement des mises à disposition des services du Département pour un montant de **111 500 euros**.

En effet, le Département de la Manche met à disposition des moyens humains pour la direction et la gestion administrative et comptable du SMEL. Ces mises à disposition sont réglées par deux conventions :

- une convention de 3 ans, renouvelée pour la période 2025-2027, prévoit la mise à disposition de 1,5 équivalent temps plein (ETP) du service mutualisation des fonctions support des satellites et de 0,15 ETP de la direction des ressources humaines ;

- une convention prévoit la mise à disposition, à raison de 30 % de son taux d'emploi, d'un agent titulaire du cadre d'emplois des ingénieurs pour assurer une fonction de direction. Cette convention annuelle a été renouvelée en 2022 pour 3 ans afin de stabiliser l'organisation du SMEL.

Enfin, une enveloppe de 3 500€ est prévue dans le cas où le service aurait besoin de recourir à un emploi temporaire (remplacement, renfort...).

Afin d'assurer le fonctionnement du syndicat, il est prévu d'inscrire la somme de **346 360 € au titre des « charges à caractère général »** (contre 363 515 € votés en 2024). Ce chapitre est en baisse principalement du fait de l'absence de versement de subventions de fonctionnement à des partenaires du SMEL, dans le cadre de projets scientifiques pour lesquels le SMEL est chef de file.

Les **dotations aux amortissements** sont, quant à elles, estimées à **100 000 euros**.

Enfin, **137 900,78 €** sont inscrits en autres charges de gestion courante afin d'équilibrer la section.



B – La section d'investissement

1°) L'équilibre global

		Voté 2024	CA 2024	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	248 674,19	126 846,96	243 000,00
23	Immobilisations en cours	70 000,00	0,00	69 790,18
	<i>Reports</i>			<i>0,00</i>
	Charges courantes		126 846,96	322 790,18
040	<i>Opération d'ordre entre sections</i>	27 070,00	35 502,00	24 000,00
001	<i>Résultat reporté N-1</i>			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		357 744,19	162 348,96	346 790,18

		Voté 2024	CA 2024	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 201,30	13 201,30	12 094,95
13	Subventions d'investissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	<i>Reports</i>			
	Recettes courantes	43 201,30	43 201,30	42 094,95
040	<i>Amortissements</i>	90 000,41	102 841,41	100 000,00
024	<i>Produit de cession d'immobilisation</i>	4 000,00	0,00	0,00
1068	<i>Affectation résultat N-1</i>			
001	<i>Résultat reporté N-1</i>	221 001,48	221 001,48	204 695,23
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		358 203,19	367 044,19	346 790,18

2°) Les recettes

Les recettes en section d'investissement sont majoritairement constituées du **solde d'exécution de 2024** qui est évalué à **204 695,23 euros**.

A noter que le Département de la Manche subventionne à hauteur d'un maximum de **30 000 euros** les dépenses d'investissement du SMEL afin de moderniser son parc de matériels et d'équipements nécessaires à la conduite des programmes de recherche et expérimentations.

Le SMEL est par ailleurs éligible au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée depuis 2019. Cette recette étant instruite et perçue en N+2, le SMEL sera bénéficiaire, en 2025, du **FCTVA 2023** pour un montant de **12 094,95 euros**.

Enfin, les **amortissements** sont estimés à **100 000 euros**. Ils correspondent à la contrepartie de la section de fonctionnement et permettent de participer au renouvellement des matériels.

Ainsi, le total des recettes estimées en section d'investissement s'élève donc à **346 790,18 euros**.

3°) Les dépenses

Les dépenses d'investissement du SMEL pourraient s'élever à **346 790,18 euros**. Sont notamment prévus au titre des immobilisations corporelles et incorporelles l'achat de divers matériels (pompes, matériel de laboratoires, sondes...), le remplacement de véhicules, l'achat et le renouvellement d'ordinateurs et logiciels/licences, enfin, le renouvellement de mobilier si nécessaire.

Il est également prévu la somme de **69 790,18 euros** pour les immobilisations en cours.

Le comité syndical est invité à prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2025.

Le Président du SMEL,

Alain NAVARRET